

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Espace République – Vergèze

Mercredi 11 octobre 2023

Ordre du jour

1. Prise en compte des associations et des SCIC dans les fiches-action
2. Avis d'opportunité pour cinq projets candidats à l'aide LEADER
3. Points divers

Date de convocation : 04/10/2023

Membres en exercice : 20 titulaires et 20 suppléants

Membres votants : votes exprimés 14/20

La règle du double quorum est respectée : quorum général 14/20, quorum privé 11/15.

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

PRESENTS

Collège public : Pierre MARTINEZ, Olivier PENIN, Laurence BARDUCA-FAUQUET

Collège privé : Eric VIDAL, Christian BOURDON, Gérard GALET, Daniel PAYEN, Valérien PITARCH, Vincent MALAVIELLE, Monique BOISSEREN, Stephan JANNEZ, Christian MERCIER

Société civile : Claude CONSTANT, Laure EMERY, Nathalie VAUCHERET

SANS VOIX DELIBERATIVE : Robert LEFORT, Marielle NEPOTY, Gisèle OLLIVIER, Daniel REMY, Frédéric FONTVIEILLE, David QUINOT,

ÉQUIPE DU GAL : Maxime Charlier, Aude Faye, Adrien Montizon

EXCUSES

Collège des collectivités : Thierry AGNEL, Cathy GUYOT

Collège privé : Rémi DUMAS, Marie José QUEREL

Monsieur Martinez, qui préside ce comité de programmation du dispositif LEADER 2023-2027, accueille les membres présents et remercie la commune de Vergèze pour la mise à disposition de la salle. En clin d'œil à la campagne *Octobre rose* (sensibilisation au dépistage des cancers féminins), Laure Emery partage des macarons roses très appréciés des membres.

1. Prise en compte des associations et des SCIC dans les fiches-action

À la suite des échanges lors du Comité de programmation du 5 juillet concernant l'aide à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et par suite des discussions menées avec les services LEADER de la Région, le comité est invité à se prononcer sur la nouvelle proposition technique suivante.

Les fiches-action ne font plus référence à l'ESS mais mentionnent simplement un régime particulier pour les associations et les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) :

- a. Le montant FEADER maximum reste de 25 000 € (pas de réhausse à 75 000 € comme envisagé) ;
- b. Les associations et les SCIC peuvent bénéficier jusqu'à 64% d'aides LEADER au lieu de 40% ;
- c. Les dépenses aux frais de personnel sont éligibles, notamment dans le cadre des 3 objectifs suivants :
 - Mise en réseau et mutualisation des entreprises (2.4),
 - Levée des freins à l'emploi et à la formation (2.5),
 - Dynamique d'initiatives citoyennes (3.4).

Maxime Charlier, directeur du PETR, précise que les associations OQDP (organisme qualifié de droit public) conservent les mêmes modalités d'intervention que les porteurs de projets publics (plafond FEADER à 75 000€ et taux d'aide LEADER maximale à 64%).

2. Avis d'opportunité pour cinq projets candidats à l'aide LEADER

Avant d'analyser les premiers projets de la programmation 2023-2027, l'équipe technique présente aux membres les nouvelles « fiches-avis » et « grilles de sélection ». Il est précisé que les membres du comité peuvent librement demander l'évolution des documents de présentation et de sélection des projets pour mieux correspondre à leurs besoins d'information.

L'ensemble des ressources pour les membres du comité est disponible sur l'espace documentaire du PETR : [Kit membres GAL \(petr-vidourlecamargue.fr\)](https://www.petr-vidourlecamargue.fr). Vous y trouverez : la stratégie et les fiches-action, règlement intérieur, liste membres, notice des grilles de sélection, circuit de gestion.

Les partenaires, réunis en comité technique le jeudi 28 septembre, ont préanalysé les projets et proposé aux membres du comité de programmation une notation des *critères qualitatifs* des projets.

1. Création d'un magasin de Vélo, Objectif Bike – Vauvert

CALENDRIER : ouverture en novembre 2023

RESULTATS ATTENDUS :

- > 80m² de magasin aménagé ;
- > Flotte de 14 vélos pour la location (dont 2 VAE) ;
- > Chiffre d'affaires attendu de 67 k€ en 2024, soit plus du double de l'activité existante (30k€ estimé en 2023).

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT
Aménagements magasin	18 991 €	Cofinancement à définir	10% 3 384 €
Outillage atelier	7 903 €	Autofinancement	50% 16 919 €
10 Vélos + équipements location	4 360 €	Aide LEADER	40% 13 536 €
Informatique et bureautique	1 705 €	TOTAL	100% 33 839 €
Communication	730 €		
Logiciels	150 €		
Coût TOTAL	33 839 €		

Remarques en séance :

La question de la location longue durée est soulevé par Daniel PAYEN. Le porteur de projet y est favorable. Éric VIDAL s'interroge sur les pistes d'amélioration du projet à formuler au porteur de projet, plusieurs pistes sont : partenariat CAF pour développer des ateliers réparation pour foyers modestes, mise en place de partenariat avec des entreprises pour leur mobilité interne ou celle de leurs employés. Les membres du comité sont aussi favorables au maintien des interventions d'Objectif Bike délocalisées sur les marchés.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 7/10	Pour : 14
	Abstention : 0
	Contre : 0

2. Renfort de toiture de la maison des sports pour la production photovoltaïque, commune de Calvisson

CALENDRIER : travaux en 2024

RESULTATS ATTENDUS :

- > Une toiture pouvant supporter 1 000m² de panneaux solaires.
- > Un équipement participant à la couverture des 2/3 des besoins en électricité des bâtiments communaux.
- > L'expérimentation citoyenne d'un partenariat public/privé duplicable sur d'autres communes.
- > La diminution de l'impact environnemental du fonctionnement de la commune.

DEPENSES	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT
Renfort de la charpente	25 000 €	Autofin appelant le FEADER	16% 4 480 €
Etude technique	3 000 €	Autofinancement	20% 5 600 €
Communication	0 €	LEADER	64% 17 920 €
Coût TOTAL	28 000 €	TOTAL	100% 28 000 €

Remarques en séance :

À la suite de l'interrogation de Robert LEFORT, Christian MERCIER précise que le cahier des charges du projet photovoltaïque prévoit la sollicitation d'entreprises locales mais aussi l'utilisation d'une partie des bénéfices pour la sensibilisation à la sobriété énergétique.

Le comité technique s'est interrogé sur l'aboutissement réel du projet photovoltaïque. Peu de doute existe car la coopérative a été créée, un bail de location de la toiture signé et le financement de l'ensemble des investissements est maîtrisé.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 8/10 Christian MERCIER (ACTTE) ne prend pas part au vote	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0
--	---

3. Réhabilitation des arènes de la glacière, commune du Cailar

CALENDRIER : 2^{ème} semestre 2023

RESULTATS ATTENDUS :

- Adaptation au changement climatique en proposant des programmations en soirée ;
- Dynamisation de l'attractivité touristique par les activités en soirée
- Installation d'équipements économes (projecteurs led) et réutilisation des matériaux existants (tuiles du toril).

DEPENSES	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT
Mise en conformité éclairage	10 740,00 €	Autofinancement	36% 10 164,24 €
Rénovation toiture	6 494,00 €	Aide LEADER	64% 18 069,76 €
Reprise de la piste des arènes	11 000,00 €		
Coût TOTAL	28 234,00 €	TOTAL	100% 28 234,00 €

Remarques en séance :

Vincent MALAVIEILLE insiste sur la qualification de « Berceau » de la Bouvine de la Commune du Cailar et souligne en ce sens l'importance de ce modeste projet. Il est question de sécuriser la pratique sportive et de développer les programmes de nuit qui participent à la rentabilité de l'activité. Monique BOUISSEREN témoigne du coût important de l'entretien des arènes.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 8/10	Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0
---	---

4. Préfiguration du chemin Jean Hugo, association des amis de Jean Hugo – Pays de Lunel

CALENDRIER : Achèvement au 2^{ème} semestre 2023

RESULTATS ATTENDUS :

- Édition d'un livret sonore retraçant le travail de Jean et Jean Baptiste Hugo ;
- Enregistrements par des comédiens des textes du livret (QR Code sur livret + Youtube pour diffusion) ;
- Création d'une exposition de 24 panneaux : 12 des œuvres de Jean Hugo et 12 de Jean-Baptiste Hugo
- Parcours naturalistes, ateliers de carnet de voyage, animations artistiques de juin à octobre 2023

DEPENSES	MONTANT TTC	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT
Création et édition d'un livret sonore	5 998 €	Montpellier CEC 2028	47% 10 340 €
Exposition 24 panneaux	5 250 €	Autofinancement	20% 4 384 €
Parcours sonore	6 799 €	Aide LEADER	33% 7 196 €
Ateliers et événementiel	4 850 €	TOTAL éligible*	100% 21 920 €
Direction artistique, administratif et graphisme	3 873 €	* Hors ateliers et événementiel Lunel	
Coût TOTAL	26 770 €		

Remarques en séance :

La Région, sans rendre l'information officielle, a précisé l'exclusion de la commune de Lunel comme suit : Aucun projet situé à Lunel ne sera éligible, cependant les porteurs de projets ayant leur siège à Lunel sont éligibles pour les actions qu'ils portent en dehors des frontières de la commune.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 9/10	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
---	---

5. Rénovation des arènes, commune de Sommières

CALENDRIER : Novembre 2023 – mars 2024

RESULTATS ATTENDUS :

Permettre aux divers évènements d'afficher « complets » soit un potentiel de 164 500 visiteurs /an. Les investissements doivent offrir un équipement plus confortable et sécurisé. Les arènes seront donc plus attractives pour les organisateurs, les participants et le public. Le projet est un des objectifs du programme « Petite Ville de Demain ».

Le territoire comporte 15 arènes ouvertes à la pratique des courses camarguaises. Depuis 2007, 7 d'entre-elles ont bénéficié d'un soutien du programma LEADER, ainsi que le bouvaou du Scamandre par deux fois.

DEPENSES	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT
AMO (29 719 €)	0 €	Région	25% 65 750 €
Restructuration sanitaires, infirmerie	44 400 €	Département	25% 65 750 €
Extension vestiaires, guichets	74 100 €	Autofinancement	21% 56 500 €
Mur des gradins et entrée, peintre	47 100 €	LEADER	29% 75 000 €
Piste, contre-piste, barrières	97 400 €	TOTAL	100% 263 000 €
Coût TOTAL	263 000 €		

Remarques en séance :

Christian BOURDON réaffirme le soutien de la CMA Occitanie envers le monde de la bouvine et en particulier ses ressortissants manadiers. David QUINOT appuie la plus-value sociale apportée par le projet notamment par la mise en place d'une clause sociale permettant à la rénovation d'être un support d'insertion par l'activité économique pour des habitants du territoire.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 9/10 Pierre MARTINEZ ne prend pas au vote.	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0
--	---

3. Points divers

Lors d'une présentation aux GAL d'Occitanie le 26 septembre dernier, la Région a précisé son ambition de conventionner avec les structures porteuses des GAL dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

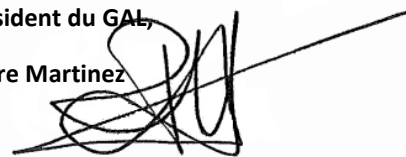
Prochaines rencontres

- Comité de programmation : 13 décembre 16h à 17h30, Salle Lucien Dumas Aimargues
- Comité technique : 21 novembre 9h à 12h au PETR

Compte-rendu rédigé le 11/10/2023 à Aimargues.

Le Président du GAL,

Pierre Martinez

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PM', written over a light blue rectangular background.